



**POSTAUX
DE PARIS**

Fédération Nationale des Salariés du Secteur des Activités Postales et de Télécommunications
SYNDICAT DES SERVICES POSTAUX DE PARIS - 67 rue de Turbigo - 75139 PARIS CEDEX 03
CCP PARIS 14 569-53 A - Téléphone : 01 48 87 68 15 - Télécopie : 01 42 74 66 27
Site - www.cgt-postaux.fr - E.mail : cgt.postaux@wanadoo.fr

Paris, le 18 Juin 2010



SECTION DE PIC PARIS NORD

L'unité et la mobilisation du personnel font et feront gagner le personnel

Créations de nouvelles brigades sur la PIC

Devant la mobilisation du personnel dans l'unité, concrétisée par une pétition qui a recueilli plus de 400 signatures, la Direction de la PIC Paris Nord a été contrainte de reculer dans son projet d'imposer de nouveaux horaires et régimes de travail aux agents de la << 16h45/23h30 >> et celle << des samedis 14h/23h. >>

Les agents concernés conserveront leurs régimes et horaires de travail actuels.

Néanmoins, la Direction locale maintient son projet de créer 4 nouvelles brigades.

Elles seront proposées au volontariat. Nous avons pu avancer aussi sur le nombre de samedis travaillés et sur les temps de pause.

Pour autant nous ne cautionnerons pas ces nouveaux régimes de travail qui banalisent le travail du samedi et les fins de service tardives.

La CGT prendra ses responsabilités, en aucun cas elle ne signera d'accord.

Elle poursuivra son combat contre tous ces horaires atypiques

Projet STM unique

Il y a 6 mois la Direction de la PIC réaffirmait qu'elle n'envisageait pas de regrouper les STM.

Depuis, elle a annoncé dans la précipitation, au personnel et aux organisations syndicales le 3 juin :

- La fermeture du STM VILLETTE pour le 18 juillet 2010
- La réduction du STM LA BOETIE à un service de 15 agents (au lieu de 39 actuellement) sans assurance de pérennité.
- Les 3 STM seraient regroupés sur un seul site : celui du LOUVRE avec une réduction considérable des effectifs de 125 agents on passerait à 75 agents.

La CGT dénonce cette réorganisation qui une fois de plus se fait au détriment de la vie familiale, sociale et professionnelle de chacun.

Nous exigeons qu'aucun site, régime ou horaire de travail ne leur soit imposé.

De plus, quelque soit le choix des agents, des indemnités conséquentes répondant aux préjudices subis devront leur être attribué.

Les agents des STM peuvent compter sur le soutien actif de la CGT.

Nous appelons à signer massivement la pétition en cours.

Promotions

Depuis plus de 2 ans nous luttons pour une augmentation du nombre de promotions et pour le respect de la procédure en vigueur sur la PIC. En cas d'échec, un plan de formation doit être mis en place systématiquement pour l'agent concerné.

L'obstination commence à payer. Les 326 signataires de la pétition CGT sur la Promotion y ont contribué.

Alors que le nombre de postes ouverts pour le 1er semestre était au départ de 51, ce sont finalement 73 agents qui ont été promus sur les 183 postulants, soient **22 promotions supplémentaires.**

Le nombre de promotions total depuis le 1er janvier 2008 est de 375 pour 278 agents promus.

Cependant, que ce soit en classe I, classe II, classe III, les promotions sont nettement insuffisantes.

On est loin des promesses faites lors de la création de la PIC aux agents.

Il faut encore plus de promotions et de promus au 2ème semestre dans tous les grades.

Les promesses de La Poste affirmant que chacun avait droit au moins à une promotion dans sa carrière doivent être tenues.

Il est inadmissible qu'il y est encore autant d'agents en I-2 sur la PIC Paris Nord.

Rappelons que la CGT revendique le grade de base en II-1 au courrier avec pyramidage des emplois.

Retraites : la lutte doit encore monter d'un cran le 24 juin

En présentant son projet de réforme des retraites le 16 juin le gouvernement n'a fait que confirmer nos craintes :

- prolongement de l'âge légal de départ à la retraite de 60 à 62 ans
- augmentation de la durée de cotisation
- augmentation de la décote
- alignement du taux de cotisation du public sur celui du privé
- etc, etc.....

Face à de telles attaques l'heure est à la mobilisation de chacune et chacun d'entre nous.

Compte tenu de la pénibilité du travail en PIC et de l'augmentation incessante de la productivité, toute aggravation des conditions de départ à la retraite est encore plus inadmissible.

Il est possible de gagner sur nos revendications en matière de retraites, mais aussi d'emploi, de salaires, de conditions de travail, de service public.

L'argent existe : les milieux financiers, les spéculateurs, le patronat, voient leur profits augmenter sans cesse.

LE 24 JUIN IL FAUT ENCORE FAIRE MONTER LE RAPPORT DE FORCE, NOUS DEVONS ÊTRE ENCORE PLUS NOMBREUX À LUTTER QUE LE 27 MAI

**TOUTES ET TOUS EN GREVE
LE JEUDI 24 JUIN
MANIFESTATION A 14 H
REPUBLIQUE – BASTILLE - NATION**

BULLETIN D'ADHÉSION

Je soussigné(e), déclare adhérer à la Fédération Nationale
des Salariés du Secteur des Activités Postales et de Télécommunications CGT
263, Rue de Paris - Case 545 - 93515 Montreuil Cedex

Mme Mlle Mr NOM _____ Prénom _____

Adresse (1) _____

Adresse Mail : _____

Bureau, Centre, Filiale, Entreprise privée (2) : _____

Poste Télécom Filiale Opérateur privé

Grade Reclassement _____ ou Grade Reclassification _____ Classe _____ Niveau _____

Fonction _____ Indice _____

Contractuel de droit public : Grade _____ Contractuel de droit privé : Grade _____ Classe _____ Niveau _____

N° de Sécurité Sociale : | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

Année d'entrée aux PTT ou dans l'entreprise : _____ Date de Naissance : | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

A _____, le _____ Signature : _____

Je désire le prélèvement automatique de mes cotisations OUI NON

Je désire participer à un stage d'accueil OUI NON

Porter une croix si nécessaire

(1) Adresse où vous désirez recevoir le Journal Fédéral Servi Gratuitement aux Adhérents - (2) Rayer la mention Inutile



Codifications
(à remplir par le Syndicat)

Syndicat Dept :

Bureau :

Grade :

Poste

Télécom

Catégorie :

SG

DAT

Cial Gest

Technique

Cadres

Retraités

CFA/CFC/CPA

DOM



la section CGT de la PIC Paris Nord déposera un préavis de grève local reprenant les revendications locales.